



## **PROCÈS-VERBAL**

### **Municipalité du Canton de Stratford**

La Municipalité du Canton de Stratford tient exceptionnellement à huis clos et en visioconférence, conformément aux exigences du Gouvernement du Québec, une séance ordinaire de son conseil, le douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois d'avril 2021 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle ont pris part :

M <sup>me</sup> Isabelle Couture, conseillère	Siège # 1
M. André Therrien, conseiller	Siège # 2
M. Richard Picard, conseiller	Siège # 3
M <sup>me</sup> Julie Lamontagne, conseillère	Siège # 4
M. Gaétan Côté, conseiller	Siège # 5
M. Marc Cantin, conseiller	Siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Lalumière.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Items statutaires**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour Décision
  - 1.2 Période de questions Information
  - 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 22 mars 2021 Décisions
  - 1.4 Présentation des dépenses récurrentes Information
  - 1.5 Adoption des comptes à payer Décision
  - 1.6 Dépôt de la situation financière au 31 mars 2021 Information
  - 1.7 Suivi des dossiers municipaux Information
- 2. Administration**
  - 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus Décision
  - 2.2 Achat d'une banque d'heures chez Infotech Décision
- 3. Infrastructures municipales**
  - 3.1 Chlorure de calcium – choix du fournisseur Décision
  - 3.2 Pierre concassée – choix du fournisseur Décision
  - 3.3 Programme RIRL – Modification de la date de fin de travaux Décision
- 4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**
  - 4.1 Adoption du Plan d'action 2020-2021 du Plan de développement Stratford 2030 « Ensemble en action » Décision
- 5. Services de proximité, développement et tourisme**
- 6. Communications et participation citoyenne**
  - 6.1 Élection municipale 2021 – Nomination du président et de la secrétaire d'élection Décision
- 7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture**

7.1	Plan d'aménagement des terrains au cœur du village - Choix de la firme d'urbanistes	Décision
7.2	Semaine du bénévolat	Décision
7.3	Distribution d'arbres	Information
7.4	Programme SAE+ pour l'été 2021	Décision
7.5	Adhésion à Fleurons du Québec	Décision
<b>8.</b>	<b>Finances, budget et taxation</b>	
8.1	Adoption des États financiers audités de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020	Décision
8.2	Contribution financière à la Table de concertation intermunicipale du lac Aylmer	Décision
8.3	Adoption du règlement numéro 1191 décrétant une dépense de 1 798 000 \$ et un emprunt de 1 798 000 \$ pour la réfection de la rue des Cèdres et de la rue Elgin	Décision
8.4	Politique de capitalisation	Décision
<b>9.</b>	<b>Urbanisme et environnement</b>	
9.1	Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 10 mars 2021 et du 7 avril 2021	Information
9.2	Demande de dérogation mineure de Mme Annie Grenier – 2208 chemin Bourque	Décision
9.3	Première adoption du règlement no 1190 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin d'autoriser l'hébergement champêtre dans la zone REC-2	Décision
9.4	Première adoption du règlement no 1189 visant à modifier le règlement de zonage no 1035 afin de fixer le nombre de logements autorisés dans certaines zones	Décision
9.5	Représentant de la municipalité au COGESAF	Décision
<b>10.</b>	<b>Sécurité publique</b>	
10.1	Suivi des mesures face à la pandémie COVID-19	Information
<b>11.</b>	<b>Affaires diverses</b>	
<b>12.</b>	<b>Liste de la correspondance</b>	Information
<b>13.</b>	<b>Période de questions</b>	
<b>14.</b>	<b>Certificat de disponibilité</b>	
<b>15.</b>	<b>Levée de la séance</b>	

## **1. Items statutaires**

Ouverture de la séance à 19 h.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

## 1.2 Période de questions

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait lecture de questions et commentaires adressés au conseil.

### **Première intervention**

Bonjour, nous avons pris connaissance de l'avis public cité en rubrique et tel qu'indiqué nous faisons parvenir nos questions. Nous devons vous dire comme prémisse que nous ne sommes pas favorables aux changements proposés de zonage permettant l'hébergement champêtre de max 10 chambres au Pavillon de la Faune. À notre avis cela rendrait difficile la cohabitation harmonieuse avec les résidents du voisinage de par l'achalandage que cela peut générer dans notre milieu. Accepter ce projet en faveur du Pavillon de la Faune serait au détriment des résidents, des restaurateurs et des gens qui louent des gîtes dans la municipalité. De plus, advenant les cas où l'on devrait abattre des arbres et où les plaisanciers pourraient s'amarrer au quai du Pavillon, cela aurait aussi un impact sur l'érosion de nos berges.

Nous sommes voisins du Pavillon de la Faune et nous avons de fortes inquiétudes à savoir si ce projet d'auberge viendra perturber la quiétude que l'on retrouve sur le bord du lac Aylmer. Le Pavillon de la Faune est entouré de résidences de villégiature tranquille.

Un fait à noter est que l'on observe dans d'autres municipalités autour du lac Aylmer et ailleurs des lieux d'hébergement "champêtre" près des villages ou éloignés des résidences de villégiatures comme à Disraeli avec l'auberge La Chanterelle, la Source au lac Saint-François ou encore au lac Mégantic et au lac William. Les emplacements de ces sites touristiques ne nuisent pas aux maisons / chalets des résidents car ils sont toujours éloignés de ceux-ci (distance respectable) par contre avec ce projet-ci, il y a une réelle contrainte de proximité avec les résidences de villégiatures voisines.

De plus, pour nous, les résidents près du Pavillon, on imagine dans le gros de la saison estivale et hivernale où, possiblement 10 chambres malgré que le projet en présente 5, seraient louées en occupation double (entre 2 et 4 personnes par chambres) pour un total de 20 à 40 personnes! L'hiver, les motoneigistes pourraient perturber notre quiétude et l'été les touristes pourraient faire de même sur le bord du lac. Ça ferait beaucoup de monde et possiblement du bruit et de l'activité régulière affectant les habitations de villégiatures et l'érosion des berges aux alentours !

Il est d'autant plus difficile de supporter ce projet car l'auberge de la Chanterelle à Disraeli est à seulement 10 minutes de voiture de l'emplacement du Pavillon de la Faune. À notre avis, les différentes auberges et gîtes offerts dans les municipalités autour du lac Aylmer répondent bien aux besoins de quiétudes des résidents, de protection du lac et de potentiel touristique.

Aussi, nos inquiétudes se tournent vers le danger potentiel de contamination de la nappe phréatique avec des installations sanitaires supplémentaires nécessaires pour héberger de 20 à 40 personnes. Déjà les installations septiques pour le Pavillon sont très sollicitées par un achalandage qui va de beaucoup au-delà de ce que représente les besoins courants d'une résidence (famille de 4 personnes), en ajouter d'autres, sur un terrain somme tout pas si grand que ça, amènerait un risque potentiel de contamination pour les puits des résidences à proximité.

En bref, voici quelques questions pour le projet de règlement 1190 :

1. Quels sont les avantages pour la municipalité de modifier le règlement actuel? À noter que ce règlement a déjà été modifié (1994) en faveur du Pavillon pour changer le zonage de villégiature à récréationnel.
2. Est-ce que la municipalité a évalué l'impact d'un potentiel changement de zonage sur la valeur des résidences du voisinage du Pavillon ? Un lieu paisible pour une résidence au bord de l'eau a certainement sa valeur.
3. Quel est l'impact de ne pas approuver ce projet sur notre municipalité?
4. Est-ce qu'il y aura un permis octroyé pour la restauration intérieure et extérieure avec terrasse? Si oui, avez-vous évalué l'impact sur nos restaurants et services existants à Stratford?
5. Est-ce qu'il y aura aussi un permis pour la vente de boissons alcoolisées ?
6. Quelles seraient les heures d'affaires de ce restaurant / terrasse ?
7. Et qu'en serait-il pour la quiétude des résidents à proximité d'un restaurant avec terrasse et boissons alcoolisées ? Des résidences sont situées à très grande proximité du projet, le bruit, particulièrement en soirée, est facilement perceptible sur le bord de l'eau et viendrait certainement déranger le voisinage.
8. Y aura-t-il des quais pour amarrer les bateaux de plaisance pour les locataires de chambres ou pour la clientèle de la terrasse ? Si oui cela augmentera le potentiel d'érosion des berges avec l'achalandage de plusieurs embarcations par les vagues qui seraient générées.
9. Combien d'arbres seront abattus pour construire ce gros immeuble de deux étages qui donnera une vue directe sur nos terrains?
10. Y aura-t-il une utilisation intensive de la plage par les touristes? À noter que la plage du Pavillon est petite!
11. Est-ce que l'activité aquatique ( jet ski, kayak, petite embarcation) pour les chambreurs sera permise? Si oui, ces activités auront un impact très négatif sur la quiétude au bord du lac pour le voisinage.
12. Est-ce projet aura un impact sur la sédimentation du lac compte tenu de la coupe d'arbres pour faire place à l'ajout des structures d'habitations proposées ?
13. Les besoins supplémentaires en eau potable et les installations septiques nécessaires pour répondre aux exigences de 20 à 40 personnes, en surplus des installations du pavillon seraient-elles un danger pour la nappe phréatique pour les résidents aux alentours ?
14. Quelle est la superficie de terrain requis pour soutenir les installations septiques d'un pavillon qui reçoit plusieurs milliers de visiteurs sur une courte période et une auberge

Dans un autre ordre d'idée, pouvez-vous expliquer pourquoi d'un côté on propose de modifier le nombre de logements de 2 à 1 avec l'avis public Consultation-reglement-1189.pdf (stratford.quebec) et de l'autre côté on propose de permettre au Pavillon de la Faune l'hébergement pour un max de 10 chambres dans l'avis public AVIS PUBLIC - CONSULTATION-Règlement no1190 (stratford.quebec) ?

N'y a-t-il pas là une certaine contradiction ?

Merci de répondre aux questionnements de résidents riverains inquiets pour l'environnement et qui s'opposent au changement dans la réglementation du zonage no 1190.

Jean-François Thibault- 848 chemin Stratford 418-609-1048  
Alain Langlois et Chantal Hébert- 840 chemin des Sorbiers  
André Brunelle et Denise Gauthier – 834 chemin des Sorbiers  
Marcel Latulipe et Huguette Leblond – 826 chemin des Sorbiers  
Mario Labonté - 858 Chemin Couture - 418 666-0334  
Charles Couture - 880 Chemin Couture - 514 647-8273  
Serge Plante - 872 Chemin Couture - 203 470-2571

### **Deuxième intervention**

Bonjour,

D'abord, sachez que nous sommes conscients que cet audacieux projet au Pavillon de la Faune comporte plusieurs effets positifs pour Stratford : création d'emplois, activités pour les touristes, meilleure visibilité pour Stratford et l'apport économique pour les commerces de la municipalité.

Par contre cet hébergement champêtre, bien que justifiable, apporte des interrogations et des craintes à cause d'éléments encore inconnus qui pourraient s'ajouter tout au long de la réalisation du projet.

Voici nos interrogations et craintes :

- Y aura-t-il des quais, ce qui apporterait du bruit, du va-et-vient d'embarcations? Déjà le quai municipal apporte beaucoup de circulation de bateaux et motomarines dans cette zone...

- Y aura-t-il un bar-terrasse, éventuellement, ce qui signifie des heures d'ouverture tardives, de la musique, du dérangement...

De plus, les riverains installés à faible distance du Pavillon de la Faune ne s'attendaient pas à voir arriver un tel développement près de chez eux et cette acceptation aura lieu sans qu'ils puissent intervenir de façon directe avec le Conseil municipal.

Devant les conséquences qui peuvent détériorer la qualité de vie actuelle du voisinage du Pavillon, nous pensons que la Municipalité devrait consulter la population concernée sur la modification règlementaire qui permettrait au projet de voir le jour.

Merci de l'attention que vous porterez à nos préoccupations.

Claire Picard  
Lise Picard  
Propriétaires au 800 chemin Stratford

### **Troisième intervention**

Monsieur le Maire et Membres du Conseil municipal,

Le Cercle des gens d'affaires (CGAS), à la dernière réunion de son conseil d'administration, a discuté du projet de règlement no 1190 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin d'autoriser l'hébergement champêtre dans

la zone rec-2. Nous souhaitons d'ores et déjà indiquer notre appui à ce projet de règlement dont l'avis de motion a été donné à votre réunion du 8 mars 2021.

Le Pavillon de la Faune a ouvert ses portes en 1994. Plus de 250 spécimens d'animaux s'y retrouvent et les sentiers d'exposition comptent une trentaine de dioramas présentant en vitrine une collection d'une centaine d'animaux de l'Amérique du Nord représentés dans leur site naturel. L'offre touristique comprend également une salle pouvant accueillir une cinquantaine de personnes pour un atelier ou un repas, une terrasse pour de la restauration pouvant aussi accueillir une cinquantaine de personnes, une boutique cadeau et un bateau de croisière. Le Pavillon de la Faune a accueilli plus de 20 000 visiteurs par année.

En 2010, le Conseil de l'environnement et de la culture de Stratford, avec l'appui financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine (MCCCF), a mandaté le Musée de la Nature et des Sciences de Sherbrooke pour réaliser l'inventaire et l'évaluation de la collection du Pavillon et envisager son acquisition pour une exploitation locale à Stratford. Cette démarche n'ayant pas été concluante, les propriétaires du Pavillon de la Faune, monsieur Jean-Luc Couture et madame Noëlla Leclerc, ont interpellé le CGAS en 2015 pour envisager les solutions de relève possibles dans le but d'assurer la pérennité de leur attrait touristique développé au fil des années à Stratford.

Le Pavillon de la Faune est un attrait majeur de l'offre touristique de la région et son rayonnement est très large. Le maintien et le développement de cet attrait à Stratford rencontrent les orientations du ministère du Tourisme et s'inscrivent dans le cadre des plans de développement de Tourisme Mégantic et de Tourisme Cantons-de-l'Est, depuis plus de vingt-cinq ans.

Or, le bilan touristique de la région fait ressortir un déficit quant à l'offre d'hébergement. Par ailleurs, suite aux démarches et analyses réalisées, le CGAS conclut qu'il faut développer une offre pour de l'hébergement et des activités à l'année afin d'assurer la viabilité à moyen terme.

Dans le Plan de développement Stratford 2030, il y est écrit dans l'orientation « Développer le potentiel touristique... » que Stratford a des atouts qui lui permettent de renforcer sa vocation de destination récréotouristique et que ce secteur d'activités peut devenir une source importante d'enrichissement collectif pour l'ensemble de la communauté et qu'il faut donc y investir.

L'acquisition en 2020 par les propriétaires actuels prévoit la construction d'une auberge en hébergement champêtre de 10 chambres et moins, comme ajout à l'offre actuelle. Le plan d'affaires indique un hébergement haut de gamme et écoresponsable qui attirera certainement une clientèle qui sera à la recherche du calme et de la détente, tout en profitant d'un milieu naturel d'exception.

Le défi relevé par ces deux entrepreneurs et leurs conjointes a d'ailleurs été souligné lors d'une rencontre virtuelle en compagnie d'Élisabeth Brière - Députée fédérale de Sherbrooke et secrétaire parlementaire de la ministre Mélanie Joly, des membres de l'équipe de la SADC région de Mégantic et de plusieurs partenaires du milieu la semaine dernière. On peut compter sur la créativité de ces personnes qui ont l'intention d'adapter la vocation de l'entreprise en misant sur l'importance de la biodiversité et sur la protection des espèces menacées. Le site touristique doit aussi diversifier ses revenus et faire en sorte d'enrichir l'expérience touristique sur notre territoire.

Nous vous informons que nous interviendrons favorablement lors de la séance de consultation publique sur ce projet de règlement après l'adoption du premier projet.

Cordialement,

Denyse Blanchet, Présidente  
Cercle des gens d'affaires de Stratford

Les questions et commentaires soulevés seront pris en considération dans le cadre de la consultation sur l'adoption du Règlement no 1190.

### 1.3 Adoption des procès-verbaux

- Séance ordinaire du 8 mars 2021

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 tel que remis par le directeur général.

2021-04-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

- Séance extraordinaire du 22 mars 2021

Il est proposé par M. Marc Cantin,  
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2021 tel que remis par le directeur général.

2021-04-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

### 1.5 Adoption des comptes à payer

#### ***Liste des comptes à payer en date du 12 avril 2021***

1	INFOTECH (MAJ et taxation annuelle)	413,92 \$
4	STRATFORD - PETITE CAISSE (timbres, publipostage et frigidaire garage)	365,70 \$
8	DANY ST-ONGE (km janvier, février et mars)	196,57 \$
9	BILO-FORGE INC. (station de pompage)	89,40 \$
15	GESCONEL INC. (Papeterie)	142,33 \$
17	MRC DU GRANIT (cueillette fosse septique janvier)	341,59 \$
21	J.N. DENIS INC. (travaux sur Ford F550 2009 et 2019, batterie Chevrolet)	1 051,34 \$
23	DICOM EXPRESS (retour pièce voirie)	23,85 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (avis mutation février & mars)	125,00 \$
55	BENOIT BOISVERT (vêtement)	250,00 \$
87	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (licence radio)	494,13 \$
115	PUROLATOR (envois CCDS)	65,24 \$
156	A.D.M.Q. (abonnement annuel)	569,13 \$

158	S.A.A.Q. (8 vignettes de conformité)	46,80 \$
479	PHILIPPE GOSELIN & ASS. LTÉE (essence & diesel)	6 284,38 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	638,48 \$
566	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (mission d'audit au 31 décembre 2020)	10 347,75 \$
641	PHILIPPE MERCIER (1994) INC. (Ouvrage pompe #2 égouts)	653,71 \$
654	NAPA DISRAELI (0609) (gyrophare)	111,85 \$
657	DOMAINE DE LA SOBRIÉTÉ INC. (croix de l'amour & enseigne Stratford)	200,00 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (cueillette recyclage)	5 030,16 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillettes composte & ordures)	11 268,88 \$
769	ALARME MULTI-SECURITE MBTM INC. (réception alarme & frais cell annuel)	2 132,79 \$
850	QUÉBEC MUNICIPAL (adhésion annuelle)	201,33 \$
889	PROPANE GRG INC. (propane au garage et Centre communautaire)	2 365,86 \$
1066	ALSCO CORP. (nettoyage serviettes, combinaisons...)	175,12 \$
1081	GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC. (trait.des matières)	3 651,23 \$
1131	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA (chlore libre)	435,90 \$
1142	PUBLIFORME INC. (affiches - avis résidences de tourisme)	560,51 \$
1143	COGESAF (adhésion 2021-2022)	75,00 \$
1187	SYLVIE B. BOISVERT (vêtement)	150,00 \$
1206	SOLUTIA TÉLÉCOM (cellulaire Promotion Stratford)	264,62 \$
1234	PLOMBERIE CHRISTIAN FORTIER (déboucher drain principal-156 Centrale Sud)	540,38 \$
1235	BRAULT MAXTECH INC. (trojan lampe)	1 453,35 \$
1277	ÉTUDE PASCAL GAUMOND (huissier ventes pour taxes)	489,36 \$
1304	ASPIRTECH/SOLIROC MÉTAL INC. (sac aspirateur)	60,99 \$
1320	RAYNALD DOYON (savon à main, tilenet, kleenex)	204,14 \$
1335	LES SERVICES EXP INC. (plans et devis - rues des Cèdres et Elgin)	17 047,35 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX (analyse eau potable et eaux usées)	979,90 \$
1366	GILLES CHAMPOUX (vêtement)	113,72 \$
1420	PIÈCES D'AUTO L. VEILLEUX INC. (boulon)	4,92 \$
1430	QUINCAILLERIE GUY PARENT INC. (manchon ponceau, styrofoam, sangle)	942,13 \$
1440	ANDRE THERRIEN (déplacement)	17,00 \$
1481	RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE DLW (heures déc. & quote-part 2e partie)	35 525,51 \$
1485	JAGUAR MÉDIA INC. (abonnement annuel RIM)	189,71 \$
1489	ARMAND VAILLANCOURT POMPES INC (ball valve)	12,69 \$
1509	ÉRIC COTE (bottes)	218,44 \$
1513	PRIORITÉ STRATJ INC. (formation gestion stress pour l'équipe OMSC)	258,69 \$
1525	BRENTAG CANADA INC. (sulphate ferrique)	4 078,05 \$
1528	CAÏN LAMARRE (honoraires - dossier M. Bouchard)	123,75 \$
1530	AQUATECH (assistance technique - janvier et février)	1 998,44 \$
1558	DANIA BOISVERT (eau, crème & sucre)	40,18 \$
1560	C2 CONSULTANTS (contrat de service - avril 2021)	776,66 \$
1577	BRANDT ST. GEORGES (relay)	76,69 \$
1589	ESCOUADE CANINE MRC 2017 (frais ADM - avril, mai, juin 2021)	751,73 \$
1597	DENYSE BLANCHET (dossiers de transition)	1 264,73 \$
1598	FRANCIS GRAVEL ST-PIERRE (formulaire demande usage résidence tourisme)	540,09 \$
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>	<b>116 431,17 \$</b>

M. Richard Picard apporte des informations sur certains des comptes à payer.

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :



2021-04-04

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 1.6 Dépôt de la situation financière au 31 mars 2021

Le directeur général/secrétaire-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 31 mars 2021.

#### 1.7 Suivi des dossiers municipaux

### **Vie communautaire, éducation, loisirs et culture**

Le marché des petits entrepreneurs, parrainé par le Cercle des gens d'affaires de Stratford, aura lieu le 5 juin en après-midi au Parc du lac Aylmer. Les inscriptions seront en ligne et sont ouvertes pour les petits entrepreneurs de 12 ans et moins.

Le comité bibliothèque souhaite créer une infolettre pour informer les utilisateurs des nouveautés. Les citoyens sont invités à appeler au 418-443-2538 pour donner votre adresse courriel.

### **Sécurité publique**

Les citoyens sont invités à s'inscrire à l'application BCiti pour que la municipalité puisse les rejoindre rapidement en cas de mesure d'urgence.

### **Infrastructures municipales**

Les chemins seront nivelés lorsque le dégel le permet. Notre équipe des travaux publics inspecte continuellement l'état des routes.

### **Services de proximité, développement et tourisme**

Au niveau du Parc du lac Aylmer, on s'attend à un autre bel été. Des emplois sont disponibles. L'assemblée générale aura lieu à la fin avril, il est encore temps de devenir membre. Desjardins a confirmé son soutien financier de 20 000\$ pour financer l'aménagement forestier prévu à l'automne.

Pour Promotion Stratford, suite au départ de Kristalna Vincent, le poste de Coordinatrice au développement a été pourvu par Katia Beaudry. Un comité de suivi entre la municipalité et Promotion Stratford aura lieu dans les prochaines semaines pour faire le bilan de 2020.

Nous attendons avec impatience des nouvelles du Gouvernement au sujet de la couverture internet haute vitesse pour les secteurs non desservis.

### **Urbanisme et environnement**

Le comité consultatif en environnement recrute des membres pour des mandats de 2 ans. Les personnes intéressées doivent envoyer une lettre d'intention. Nous visons également à avoir une diversité au sein du comité.

Il n'y a pas eu de développement au niveau de la carrière de granit, mais l'entreprise a envoyé des réponses à nos questions. C'est le ministère des Ressources naturelles qui traite le dossier.

## **2- Administration**

### **2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus**

Aucune demande d'autorisation de remboursement n'est présentée.

### **2.2 Achat d'une banque d'heures chez Infotech**

CONSIDÉRANT QUE la banque de vingt-six (26) heures achetées en février 2020 a été utilisée en totalité;

CONSIDÉRANT QUE cette banque sera utilisée pour des besoins de formation du personnel, pour des services-conseils et pour de l'assistance, notamment pour la préparation de la taxation;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu;

D'AUTORISER l'achat d'une nouvelle banque de vingt-six (26) heures chez Infotech, au coût de 1 960 \$ plus taxes.

2021-04-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## **3. Infrastructures municipales**

### **3.1 Chlorure de calcium – choix du fournisseur**

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions à la suite d'un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, la soumission des Entreprises Bourget Inc. n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme la plus basse est celle de Transport Adrien Roy et Filles Inc;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
et résolu :

DE RETENIR la soumission de Transport Adrien Roy & Filles Inc au montant de 24 740,63 \$, plus taxes, pour l'achat et l'épandage de 76 125 litres de chlorure de calcium 35 % sur une distance de 36,315 km.

2021-04-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **3.2 Pierre concassée – choix du fournisseur**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire procéder, comme chaque année, à l'achat de 4 500 tonnes de pierres concassées;

CONSIDÉRANT la réception de cinq soumissions à la suite d'un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, les cinq soumissions reçues sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est celle d'Excavation Bolduc;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu :

DE RETENIR la soumission Excavation Bolduc, au montant de 62 640 \$ plus taxes;

DE PROCÉDER à l'achat auprès de ce fournisseur de 4 500 tonnes de pierres concassées MG20-B modifié, conditionnellement à la remise d'une analyse granulométrique et qualitative récente (moins d'un an) conforme aux exigences du MTQ.

2021-04-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 3.3 Programme RIRL – Modification de la date de fin de travaux

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application 2018-2021 du programme RIRL prévoient que la Municipalité a douze mois pour réaliser les travaux à partir de la date figurant à la lettre d'annonce du ministre, soit d'ici le 30 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application du programme prévoient aussi un mécanisme de prolongation du délai accordé si des contraintes empêchent la pleine réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prolongation doit être accompagnée d'une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur responsable de la conception des plans et devis pour la rue des Cèdres et de la rue Elgin recommande que la deuxième couche de pavage soit effectuée à la fin de l'été 2022;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
et résolu :

QUE la municipalité demande une prolongation du programme RIRL jusqu'au 30 septembre 2022 afin de permettre un travail de qualité dans la réfection de la rue des Cèdres et de la rue Elgin.

2021-04-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## **4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**

### 4.1 Adoption du Plan d'action 2020-2021 du Plan de développement Stratford 2030 « Ensemble en action »

CONSIDÉRANT l'adoption du *Plan de développement Stratford 2030 « Ensemble en action »* par le conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2020;

CONSIDÉRANT que le Plan de développement doit faire l'objet d'une reddition de comptes annuelle qui permette d'en mesurer l'avancement;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,  
et résolu,

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le Plan d'action 2020-2021 en lien avec le *Plan de développement Stratford 2030*, tel que déposé au conseil.

2021-04-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## **5. Services de proximité, développement et tourisme**

### **6- Communications et participation citoyenne**

#### **6.1 Élection municipale 2021 – Nomination du président et de la secrétaire d'élection**

CONSIDÉRANT QU'il y aura des élections municipales en novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un président d'élection et un secrétaire d'élection;

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu,

DE NOMMER M. William Leclerc Bellavance comme président d'élection pour les élections municipales de 2021;

DE NOMMER Mme Sofie Maheux comme secrétaire d'élection pour les élections municipales de 2021.

2021-04-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## **7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture**

#### **7.1 Plan d'aménagement des terrains au cœur du village – Choix de la firme d'urbanistes**

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de développement Stratford 2030* « *Ensemble en action* » a comme objectif d'aménager au cœur du village un parc urbain « Quatre saisons »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se porte acquéreur d'un terrain non aménagé d'environ 2,9 hectares au cœur du village;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de ce terrain aura un impact majeur et structurant pour le développement du cœur du village;

CONSIDÉRANT l'importance de faire le meilleur choix possible d'aménagement et de développement de ce terrain, et ce, avec la participation des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT la nécessité que cette démarche bénéficie de l'accompagnement et de l'expertise de professionnels qualifiés;

CONSIDÉRANT QUE la transaction permettant à la Municipalité d'acquérir ce terrain amènera un revenu net de 100 000 \$ ;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions à la suite d'un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la Coopérative en aménagement et développement territorial PicBois permet de constater que cette organisation regroupe l'ensemble des expertises recherchées ;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative PicBois offre une planification détaillée du processus de conception, incluant une consultation citoyenne, ainsi qu'une estimation globale des honoraires et autres frais demandés ;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu,

DE RETENIR les services de la Coopérative en aménagement et développement territorial PicBois pour la conception du plan d'aménagement du terrain nouvellement acquis par la Municipalité au cœur du village, pour un montant de 19 140 \$ plus taxes.

DE FINANCIER le montant à même le surplus accumulé.

2021-04-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 7.2 Semaine du bénévolat

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie Covid-19, il est impossible de tenir la Soirée hommage aux bénévoles de la municipalité et la remise des Prix Hommage Gilles-Poulin;

CONSIDÉRANT les parutions faites dans l'Écho, Le Cantonnier et le Stratford-Info pour souligner la contribution exceptionnelle des bénévoles de Stratford;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite aussi marquer cette contribution de façon tangible;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,  
et résolu :

DE REMETTRE à chaque bénévole de Stratford un certificat cadeau de 20 \$ échangeable dans un commerce ou service de la municipalité pour un montant maximal de 2 500 \$.

2021-04-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 7.3 Distribution d'arbres

La distribution des petits arbres aura lieu le samedi 22 mai de 8 h à 12 h au Chalet des loisirs.

#### 7.4 Programme SAE+ pour l'été 2021

ATTENDU QUE la MRC du Granit offre depuis l'été 2015 l'accréditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à une majorité des critères de qualité et de sécurité d'un SAE PLUS élaborés en collaboration avec Granit Action;

ATTENDU QUE ces critères de base visent à assurer la qualité au niveau de l'animation des enfants, de l'encadrement, de la sécurité et de l'aménagement des locaux;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette accréditation, il est prévu de l'accompagnement hebdomadaire et un encadrement dont pourra profiter l'équipe d'animation embauchée par le Comité des loisirs de Stratford;

ATTENDU QUE le budget annuel du Comité des loisirs absorbera les coûts liés à cette accréditation et à l'organisation du SAE PLUS;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
Et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adhère au programme SAE Plus de la MRC du Granit;

QUE les frais requis pour cette accréditation soient assumés, le cas échéant, à même le budget du Comité des loisirs.

2021-04-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 7.5 Adhésion à Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de développement Stratford 2030 « Ensemble en action »* prévoit l'inscription de la municipalité au programme Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'embellissement de la municipalité de procéder à l'adhésion de la Municipalité à ce programme dès 2021;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu,

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adhère au programme Fleurons du Québec pour une période de 3 ans, au coût de 812 \$;

DE FINANCER ce coût à même le surplus accumulé.

2021-04-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **8. Finances, budget et taxation**

#### 8.1 Adoption des États financiers audités de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur externe de la Municipalité, la firme Raymond Chabot, Grant, Thornton, a déposé les rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE toutes les explications ont été fournies à la satisfaction des membres du Conseil;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu

D'ACCEPTER les rapports financiers 2020 préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

DE DONNER SUITE aux commentaires exprimés par l'auditeur au regard des bonnes pratiques à implanter, notamment au niveau de la Politique de capitalisation.

2021-04-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.2 Contribution financière à la Table de concertation intermunicipale du lac Aylmer

CONSIDÉRANT la volonté du conseil à vouloir collaborer avec les autres municipalités riveraines du lac Aylmer;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir des actions concertées, notamment pour la protection du lac;

CONSIDÉRANT QUE le frais annuel est prévu au budget;

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu,

DE VERSER une somme de 2 500 \$ à la Ville de Disraeli comme frais d'adhésion annuelle à la Table de concertation intermunicipale du lac Aylmer.

2021-04-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.3 Adoption du règlement no 1191 décrétant une dépense de 1 798 000 \$ et un emprunt de 1 798 000 \$ pour la réfection de la rue des Cèdres et de la rue Elgin

ATTENDU QUE l'avis de motion en vue de l'adoption du règlement no 1191 décrétant une dépense de 1 798 000 \$ et un emprunt de 1 798 000 \$ pour la réfection de la rue des Cèdres et de la rue Elgin a été déposé à la séance extraordinaire du 22 mars 2021;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu

D'ADOPTER le règlement numéro 1191 décrétant une dépense de 1 798 000 \$ et un emprunt de 1 798 000 \$ pour la réfection de la rue des Cèdres et de la rue Elgin, tel qu'il a été déposé à la séance extraordinaire du 22 mars;

2021-04-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

**ARTICLE 1.**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.**

Le conseil est autorisé à effectuer la réfection complète de la rue Cèdres sur toute sa longueur, soit ± 265 m, et la réfection complète de la rue Elgin sur une longueur de ± 290 m à partir de l'intersection avec la route

161 tel qu'indiqué dans les plans et devis préparés par Les Services EXP Inc., portant les numéros CSFM-00253417-C03 et CSFM-00253414-C02, en date du 26 février et 19 mars 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Les Services EXP inc., en date du 9 et 19 mars 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

### **ARTICLE 3.**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 798 000 \$ pour les fins du présent règlement.

### **ARTICLE 4.**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 798 000 \$ sur une période de 20 ans.

### **ARTICLE 5.**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 6.**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **ARTICLE 7.**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 8.**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### 8.4 Politique de capitalisation

CONSIDÉRANT QUE les montants fixés pour déterminer les biens devant être inclus comme des immobilisations n'ont pas été ajustés depuis 1999;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Raymond Chabot Grant Thornton de mettre à jour les montants fixés;

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

QUE tout actif qui excède une valeur de 1000 \$ pour l'ameublement, l'équipement de bureau, la machinerie et l'outillage, de 2 500 \$ pour les bâtiments et de 5 000 \$ pour les travaux d'infrastructures soit comptabilisé comme une immobilisation.

2021-04-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## **9. Urbanisme et environnement**

### 9.1 Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 10 mars 2021 et du 7 avril 2021

Les élus ont reçu les procès-verbaux des rencontres du Comité consultatif d'urbanisme tenues le 10 mars et le 7 avril 2021.

### 9.2 Demande de dérogation mineure de Mme Annie Grenier : 2208 chemin Bourque

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité du Canton de Stratford de protéger la bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE le patio de la résidence empiétait déjà dans la bande riveraine puisqu'il fait l'objet d'un droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un toit au patio n'empiète pas davantage dans la bande riveraine;

CONSIDÉRANT QUE la construction n'a pas fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation en rappelant qu'aucune construction ou ajout au patio existant ne peut être effectué sans demande préalable d'un permis;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,  
et résolu

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure permettant à Mme Grenier de conserver le toit actuellement construit au patio.

2021-04-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.3 Première adoption du règlement no 1190 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin d'autoriser l'hébergement champêtre dans la zone REC-2

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage no 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser l'hébergement champêtre dans la zone REC-2;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 8 mars 2021;

Il est proposé par M. André Therrien,  
et résolu

D'ADOPTER le règlement no 1190 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin d'autoriser l'hébergement champêtre dans la zone REC-2 tel qu'il a été déposé à la séance ordinaire du 8 mars 2021.

Le vote est demandé par M. Richard Picard.

Pour : 4

Contre : 1

Marc Cantin s'est abstenu compte tenu que ses fonctions professionnelles le mettent en relation avec ce dossier et le maire n'a pas exercé son droit de vote.)

2021-04-20

Adoptée à la majorité des conseillers(ères)

9.4 Première adoption du règlement no 1189 visant à modifier le règlement de zonage no 1035 afin de fixer le nombre de logements autorisés dans certaines zones

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite limiter le nombre de logements dans les

zones où la protection du milieu naturel est un enjeu;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier les dispositions relatives au nombre de logements dans les zones de villégiature, ainsi que dans les zones AFT1-8 et Îlot 85;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre séance ordinaire du conseil du 8 février 2021;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
et résolu

D'ADOPTER le règlement no 1189 visant à modifier le règlement de zonage no 1035 afin de fixer le nombre de logements autorisés dans certaines zones tel qu'il a été déposé à la séance ordinaire du 8 février 2021.

2021-04-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 9.5 Représentant de la municipalité au COGESAF

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire appuyer les travaux du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière St-François (COGESAF);

Il est proposé par M. Richard Picard,  
et résolu :

DE RENOUVELER la cotisation annuelle de la Municipalité de Stratford comme membre régulier, au coût de 75 \$ ;

DE DÉSIGNER monsieur André Therrien pour représenter la Municipalité auprès du COGESAF.

2021-04-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **10. Sécurité publique**

#### 10.1 Suivi des mesures face à la pandémie COVID-19

Toujours aucun cas à Stratford depuis janvier. Le bureau municipal est fermé, mais les employés sont disponibles par courriel, téléphone et sur rendez-vous lorsque nécessaire.

### **11- Affaires diverses**

### **12- Liste de la correspondance**

### **13- Période de questions**

#### **Première intervention**

Monsieur le Maire et Membres du Conseil municipal,

Le Cercle des gens d'affaires (CGAS), à la dernière réunion de son conseil d'administration, a discuté de la nécessité de maintenir un service postal à Stratford. Le CGAS a été interpellé par la postière remplaçante qui est en processus pour obtenir le poste de postière. Or, cette dernière a l'obligation de fournir un local ainsi que les services internet et téléphonique, moyennant une faible allocation de Postes Canada qui ne couvre actuellement pas les frais encourus. Par ailleurs, la localisation actuelle du bureau de poste est possiblement compromise compte tenu de la fermeture de l'entreprise Bois BDS.

Nous souhaitons donc intervenir auprès du Conseil municipal de Stratford pour que toutes les mesures possibles soient entreprises afin de maintenir le service postal à Stratford. Par ailleurs, les besoins reliés à ce service ont évolué, notamment la demande de plus en plus pressante d'un accès pour les personnes à mobilité réduite et une couverture plus large des heures d'ouverture.

Le Cercle des gens d'affaires tient à rappeler l'importance de maintenir ce service de proximité qui contribue à la vie socio-économique de Stratford. Dans la foulée du plan de développement Stratford 2030, il y est écrit que : « la municipalité doit jouer un rôle actif en matière de développement économique et d'emploi et elle doit y consacrer des ressources... enfin, la municipalité doit s'assurer, en collaboration étroite avec les forces vives du milieu (entrepreneurs, professionnels, organismes de soutien, etc.) que Stratford obtient sa juste part de l'aide disponible (financière ou autre) dans les programmes ou services gouvernementaux ou privés ».

En conséquence, nous croyons que la Municipalité doit s'impliquer concrètement pour assurer le maintien du service postal en place mais aussi, dans un deuxième temps, envisager des démarches conjointes pour augmenter les heures de service et d'ouverture. Selon l'estimation de la personne en place, l'utilisation des services postaux est grandissante et n'est pas seulement reliée à la pandémie.

Nous sommes disponibles pour en discuter davantage et souhaitons vous manifester notre appui dans la recherche de solutions tangibles,

Denyse Blanchet, Présidente  
Conseil d'administration du CGAS

#### **14- Certificat de disponibilité**

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce douzième (12<sup>e</sup>) jour d'avril 2021.

#### **15- Levée de la session régulière**

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,  
et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denis Lalumière  
Maire

William Leclerc Bellavance  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier